l'eau chez vous :

les démarches et conseils pour ne pas se noyer

réalisé par : *SAHUT jean-philippe*

ce dossier est abordé dans un ordre "chronologique"

Lors de la prise du logement :

ouvrir votre *compteur d'eau* (où, quand et comment...)

Une fois installé :

comprendre *votre facture d'eau et* gérer *votre consommation*

Lors du départ :

ce qu'il est *plus prudent de faire*

N'hésitez pas à nous poser des questions et à nous faire des remarques.

LORS DE LA PRISE DU LOGEMENT

▸ L'ouverture du compteur :

Pour Romans et Bourg de Péage, deux solutions :

<u>accueil clientèle</u> :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Av Marius Moutet 26100 ROMANS

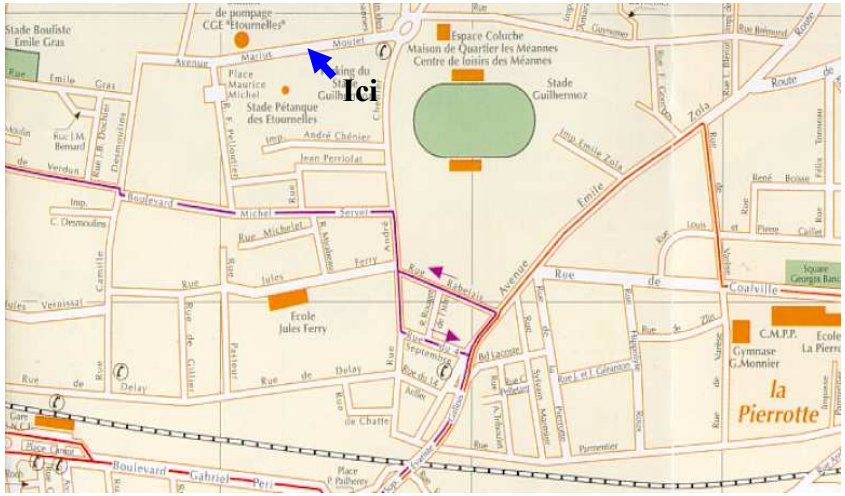

Où

<u>accueil téléphonique</u> :

☎ **numéro azur** (tarif communications locales) : **0 810 000 777**
du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30
et le samedi de 9h à 12h

► *Les frais d'accès :*

Pas de caution à verser. En revanche, il y a des frais de branchement.
La nuance est importante, car des frais de branchement ne peuvent jamais être récupérés lorsque vous quittez votre logement.

Les frais de branchement :	**Romans**	**39.89 €**
	Bourg de Péage	**40.25 €**

A régler lorsque vous recevez votre première facture :
« Facture d'accès au service » (en général, quelques jours après votre accès).
Vous disposez **d'un mois pour la régler,** sous peine de **coupure** !!!

Il s'agit en fait de frais de dossier, qui doivent être payés, même s'il n'y a pas de véritable branchement à effectuer (car l'eau n'a pas été coupée).

► *Les documents à fournir et les démarches à effectuer :*

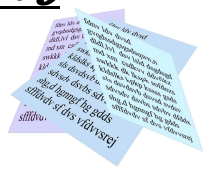

Il n'y a ***pas forcément de documents à fournir***.

Il vaut mieux vous y prendre quelques jours à l'avance (3 ou 4 jours), surtout si un rendez-vous pour le branchement de votre compteur est nécessaire.

Soyez en mesure de donner l'adresse précise du logement (étage, n° de porte…) ainsi que le nom de l'ancien locataire (n'hésitez pas à le demander à votre propriétaire).
L'ouverture sera effective au plus tard le jour ouvré qui suit votre demande, si vous prévenez Véolia avant 16h.

Voilà, avec ces éléments, vous êtes prêt(e) pour que votre compteur soit ouvert !!!

UNE FOIS INSTALLE :

►Relevez votre compteur :

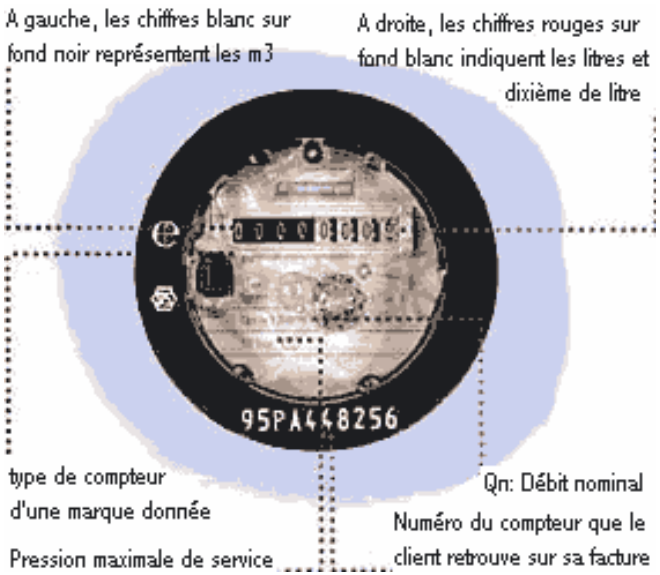

Votre compteur possède **2 groupes de chiffres** :

- Les **chiffres blancs** sur fond noir indiquent les m^3. Ils sont relevés pour la facturation, et seuls ces chiffres sont repris sur la facture.

- Les **chiffres rouges** sur fond blanc, ou blancs sur fond rouge, indiquent les sous-multiples des m^3. Ils ne sont pas repris dans la facturation, mais peuvent servir pour contrôler les consommations. En effet, ils indiquent les litres.

Comprendre sa facture d'eau :

Si vous n'optez pas pour le système de la mensualisation, Véolia vous enverra deux factures par an :

- la première entre le mois de mars et le mois de juillet : **facture sur une consommation estimée**. Elle est basée sur la consommation de l'année précédente *(la votre ou celle de l'ancien locataire). Il vous est conseillé de relever votre compteur d'eau lorsque vous recevrez cette facture.*

- la seconde entre le mois de septembre et le mois de décembre. Il s'agit d'une **facture réelle**. Elle vous est envoyée après un relevé du compteur effectué par les agents de Véolia.

Comment payer sa facture d'eau :

- Le prélèvement automatique peut être un système risqué : vous avez intérêt à bien gérer votre compte bancaire, sous peine d'être à découvert.

- Le virement postal peut poser le même problème.

- Avec le TIP, vous avez plus de chances de mieux gérer votre budget, car c'est un prélèvement automatique pour cette seule facture.

- Les espèces restent une solution envisageable.

Les tarifs de la commune de :

Romans :

L'abonnement semestriel :
8.68 € TTC

Le mètre cube d'eau potable (soit 1000 litres) :
2,94 €/m^3

Exemple pour une consommation semestrielle de 30 m^3 :
8.68 € + (30 x 2.94 €) = 96,88 € TTC

Soit, pour une consommation mensuelle de 5 m^3 :
1.41 € (abonnement) + (5x 2.94 €) = 16,10 € TTC

Bourg de péage :

L'abonnement semestriel :
8.24 € TTC

Le mètre cube d'eau potable (soit 1000 litres) :
2,09 €/m^3

Exemple pour une consommation semestrielle de 30 m^3 :
8.24 € + (30 x 2.09 €) = 70,94 € TTC

Soit, pour une consommation mensuelle de 5 m^3 :
1.37 € (abonnement) + (5 x 2.09 €) = 11.80 € TTC

► La consommation d'eau dans son logement :

Plus de 150 litres par jour, pour une personne

Une personne seule consomme en moyenne **60 m^3** d'eau / an,
soit un coût de près de **180 €**.

Deux personnes consomment en moyenne **100 m^3** d'eau / an,
soit un coût de près de **300 €**.

Un ordre d'idée de conso au quotidien* :

Lave vaisselle :	40 litres	0,10 €
Vaisselle à la main :	20 litres	0,05 €
WC :	10 litres	0,03 €
Douche :	35 litres	0,09 €
Bain :	200 litres	0,50 €

** Calculs basés sur 3 € / m^3.*

► ***Comment réaliser des économies avec des gestes simples *:***

Je préfère ma douche,

car **1 bain = 5 douches**

Soit **100 €** / an **d'économie**

Adoptez une **chasse d'eau économique** de **6 litres :**
Soit 35 m^3/an, ou **85 € /** an **d'économie**

Brossage des dents :
Pensez à fermer le robinet entre le brossage et le rinçage = économie de **50%**
De même pour le rasage

L'eau de boisson (1,5 litre/jour, soit 0,54m^3 / an) :

Robinet :	**1,35 €**
Bouteille :	**180 €**

** Calculs basés sur 3 € / m^3*

► Surveillez les fuites :

50m^3 / par an en cas de **goutte à goutte = 150 €**

220m^3 / an en cas de **fuite de chasse d'eau = 600 €**

• Comment découvrir une fuite ? :

Les fuites d'eau ne sont pas toujours visibles. Pour les déceler, relever l'index de votre compteur un soir, juste avant de vous coucher. Faites la même chose le lendemain, dès que vous vous levez. Si le numéro que vous lisez sur votre compteur n'est plus le même, votre installation comporte une fuite !

• Que faire en cas de fuite ? :

Dans tous les cas, prévenez votre propriétaire.

- Si la fuite est située **après le compteur**, c'est à lui de prendre en charge les travaux de réparation, et de les payer.

- Si la fuite est située **avant le compteur**, c'est à Véolia de réparer, et bien sûr gratuitement (pour le locataire et le propriétaire).

LORS DU DEPART

- N’oubliez pas de **prévenir Véolia** de votre changement de domicile, au **minimum 5 jours** avant.

- Il est conseillé de **relever les compteurs** en cas de déménagement, lors de l’état des lieux.

- Vous recevrez une **facture d’arrêt de contrat** à votre nouvelle adresse, se basant sur vos dernières consommations.

- Si vous ne la recevez pas, **exigez la,** car vous risquez de payer les consommations du nouveau locataire !!!

CLLAJ-TIPI

(Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes)
www.cllaj-rhone-alpes.com

Espace Logement Jeune :

Résidence Charlotte CHAZE
4 rue Etienne Dolet 26100 ROMANS

tel : 04.75.71.25.61
Fax : 04.75.71.25.62
e-mail: cllaj-tipi-elj@wanadoo.fr

réalisé par : *SAHUT jean-philippe*